

## **Objet : Lettre de mission du coordonnateur de la Section Sportive Scolaire .... (APSA)**

**Référence** : circulaire du 10 avril 2020

Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire ... APSA...est confiée à M ou Mme .... (enseignant de la discipline ....).

En qualité de « coordonnateur »,

- Il est responsable du projet pédagogique de la section et coordonne son fonctionnement au sein d'une équipe-projet composée du chef d'établissement, de membres de l'équipe éducative (CPE, infirmière, autres enseignants EPS ou non), d'autres personnes qualifiées (intervenants extérieurs).
- Il évalue les besoins et les éventuels aménagements de scolarité des élèves et en fait part au chef d'établissement qui prend alors les mesures nécessaires (aménagement de l'emploi du temps, des horaires d'entraînement, mise en place d'une aide scolaire particulière, etc.). Une attention sera portée au fait que le fonctionnement de la SSS ne pénalise pas celui des enseignements obligatoires d'EPS et de l'animation de l'AS pour les élèves volontaires (gestion des installations, déplacements).
- Il réalise un suivi pédagogique des élèves de la section en lien avec le professeur principal dans le cadre des modalités de validation des acquis. Il organise au cours de l'année des rencontres bilan avec les acteurs du dispositif pour le suivi du projet de la section.
- Il assure de bonnes relations avec le partenaire conventionné et les intervenants éventuels.
- Il initie des projets de développement et assure la promotion du dispositif avec des outils de communication.
- Il assure le suivi administratif du dispositif, en relation avec les différents services (DSDEN, démarches simplifiées, demande de subventions, UNSS, relations institutionnelles, etc).
- En cohérence avec le projet EPS, il évalue et dresse un bilan du dispositif chaque année au conseil d'administration.

En qualité « d'encadrant » de la pratique,

- Il assure les enseignements dans le respect du projet de développement sportif afin de viser les acquisitions du socle commun de compétence et de culture.
- Il co-anime les séances avec les intervenants éventuels.